

## **Directive de l'Association Suisse des Actuaires relative à la détermination des provisions techniques suffisantes dans l'assurance sur la vie, conformément à l'OS-FINMA**

**Paramètres pour le test des exigences minimales au 31/12/2024**

**Adoptée par le Comité de l'Association Suisse des Actuaires le 6 août 2024**

## Paramètres pour le test des exigences minimales

Il convient d'utiliser les paramètres suivants dans le cadre du test des exigences minimales concernant les provisions des produits simples au **31/12/2022**. Les paramètres ou tableaux sont respectivement désignés par P10.2.x ou Ty, afin que le lien avec les paramètres ou tableaux (mêmes dénominations) de la directive soit évident.

### Scénario de rendement et longévité

Catégorie de placement	Hypothèse de rendement																				
Actions (y compris fonds de placement)	<b>75 %</b> (P10.2.1) de la meilleure estimation, au maximum toutefois <b>3,5 %</b> (P10.2.2) des valeurs du marché																				
Placements alternatifs	<p>(<b>100 % - v · 25 %</b>) (25 % : P10.2.3) de la meilleure estimation, au maximum toutefois <b>v · 3,5 %</b> (P10.2.4) des valeurs du marché avec</p> $v = \frac{\sigma_{\text{Placements alternatifs}}}{\sigma_{\text{Actions}}}$ <p>Le rendement obtenu sur les valeurs du marché ne doit cependant pas être supérieur à l'hypothèse du rendement des actions.</p>																				
Biens immobiliers	<b>90 %</b> (P10.2.5) de la meilleure estimation, au maximum toutefois <b>3,0 %</b> (P10.2.6) des valeurs du marché																				
Obligations du portefeuille	<p>Produits « Amortised Costs », moins la déduction (absolue) suivante en fonction de la catégorie de notation :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Notation</th> <th>Déduction du rendement (tableau des paramètres T1)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AAA</td> <td><b>0,00 %</b></td> </tr> <tr> <td>AA</td> <td><b>0,10 %</b></td> </tr> <tr> <td>A</td> <td><b>0,15 %</b></td> </tr> <tr> <td>BBB</td> <td><b>0,45 %</b></td> </tr> <tr> <td>BB</td> <td><b>2,50 %</b></td> </tr> <tr> <td>B</td> <td><b>10,00 %</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Déduction de base pour les risques de change (tableau des paramètres T2)</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Devise</th> <th>Base</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>EUR</td> <td>0,15 %</td> </tr> <tr> <td>USD</td> <td>0,40 %</td> </tr> </tbody> </table>	Notation	Déduction du rendement (tableau des paramètres T1)	AAA	<b>0,00 %</b>	AA	<b>0,10 %</b>	A	<b>0,15 %</b>	BBB	<b>0,45 %</b>	BB	<b>2,50 %</b>	B	<b>10,00 %</b>	Devise	Base	EUR	0,15 %	USD	0,40 %
Notation	Déduction du rendement (tableau des paramètres T1)																				
AAA	<b>0,00 %</b>																				
AA	<b>0,10 %</b>																				
A	<b>0,15 %</b>																				
BBB	<b>0,45 %</b>																				
BB	<b>2,50 %</b>																				
B	<b>10,00 %</b>																				
Devise	Base																				
EUR	0,15 %																				
USD	0,40 %																				
Paramètres pour la courbe de base (tableau des paramètres T3)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Devise</th> <th>Last Liquid Point</th> <th>Ultimate Forward Rate</th> <th>alpha</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>CHF</b></td> <td>15 ans</td> <td>1,50 %</td> <td>0,1</td> </tr> <tr> <td><b>EURO</b></td> <td>30 ans</td> <td>2,50 %</td> <td>0,1</td> </tr> <tr> <td><b>USD</b></td> <td>50 ans</td> <td>2,50 %</td> <td>0,1</td> </tr> </tbody> </table>	Devise	Last Liquid Point	Ultimate Forward Rate	alpha	<b>CHF</b>	15 ans	1,50 %	0,1	<b>EURO</b>	30 ans	2,50 %	0,1	<b>USD</b>	50 ans	2,50 %	0,1				
Devise	Last Liquid Point	Ultimate Forward Rate	alpha																		
<b>CHF</b>	15 ans	1,50 %	0,1																		
<b>EURO</b>	30 ans	2,50 %	0,1																		
<b>USD</b>	50 ans	2,50 %	0,1																		
Obligations des réinvestissements	<p>Les rendements sont déterminés selon les taux forward de la courbe de base avec une augmentation limitée de la manière suivante :</p> $\text{Augmentation maximale} = \frac{1}{3} * \left( \max_{1 \leq i \leq N} \text{Fwds}(i, n) - \text{Fwds}(1, n) \right)$ <p>Rendement des réinvestissements maximal = Fwds(1, n) + Augmentation maximale</p> <p>Rendement des réinvestissements(i) = min.(Fwds(i, n), Rendement des réinvestissements maximal)</p> <p>où n est la durée de réinvestissement en fonction de la société, N=30 et Fwds(i,n) représente les taux forward sur n années pour l'année i</p>																				

Obligations convertibles	Les obligations convertibles se composent d'une part d'obligations et d'une part d'actions. La part des obligations doit être traitée conformément aux explications relatives aux obligations. La part d'actions est traitée conformément aux explications relatives aux actions.
Hypothèques du portefeuille	<b>93 %</b> (P10.2.8) des produits d'intérêts du portefeuille
Hypothèques des réinvestissements	Rendements des réinvestissements des obligations majorés de <b>80</b> points de base (P10.2.9)
Marché monétaire	Soit comme le rendement de réinvestissement des obligations, mais avec une durée de réinvestissement égale à 1, soit une valeur constante avec une déduction suffisante en fonction de la société

<b>Tableau des paramètres T4</b>	<b>Assurance individuelle : supplément ou déduction de sécurité</b>	<b>Assurance collective : supplément ou déduction de sécurité</b>
Mortalité pour les assurances de rentes	2,92 %	2,92 %
Diminution de la mortalité pour les assurances de rentes	5,85 %	5,85 %

### Scénario de biométrie et des coûts

<b>Tableau des paramètres T5</b>	<b>Assurance individuelle : supplément ou déduction de sécurité</b>	<b>Assurance collective : supplément ou déduction de sécurité</b>
Mortalité pour les assurances en capital	8,25 %	8,25 %
Mortalité pour les assurances de rentes	5,85 %	5,85 %
Diminution de la mortalité pour les assurances de rentes	11,70 %	11,70 %
Données démographiques de base	non disponibles	aucune
Invalidité	11,70 %	17,55 %
Probabilité de sortie invalidité (pour contrôle des assurances futures)	11,70 %	11,70 %
Degré d'invalidité moyen	aucun	aucun
Probabilité de sortie invalidité (pour contrôle des rentes en cours)	16,50 %	16,50 %
Coûts	8,25 %	8,25 %
Annulation	aucune	aucune
Frais de réassurance	aucun	aucun
Exercice de l'option de rentes à la retraite	non disponible	11,70 %

### Scénario du comportement des clients

<b>Tableau des paramètres T6</b>	<b>Assurance individuelle : supplément ou déduction de sécurité</b>	<b>Assurance collective : supplément ou déduction de sécurité</b>
Annulation	24,75 %	41,25 %

### Provision pour risque de renchérissement dans la prévoyance professionnelle

<b>Paramètre P10.2.11</b>	<b>Assurance collective</b>
Niveau minimum de la provision pour risque de renchérissement en % de la réserve mathématique des rentes en cours donnant droit au renchérissement	36,00 %